

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4EME REUNION DE 2017

Séance du 18 octobre 2017

CD20171018_13
id. 3555

L'an deux mille dix sept, le dix huit octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAUX), M. ROGER (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL
REMISES GRACIEUSES**

Conformément à la réglementation comptable, Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée un titre de recettes, émis sur un exercice précédent, et relevant d'une procédure de remise gracieuse.

Le montant de la requête tendant à la remise gracieuse de la créance s'élève à **137 €**.

Il s'agit d'un titre de recettes émis en 2016,

Imputation budgétaire	N° de titre	Montant du titre	Remise proposée
70420.921	5196	136,68	136,68
Sous total arrondi			137,00
TOTAL			137,00

Il est demandé à l'Assemblée de ratifier l'inscription des crédits sur l'article 6577 sous-fonction 921 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve la remise gracieuse détaillée ci-dessus d'un montant de 137,00 € ;
- Ratifie l'inscription des crédits correspondants à l'article 6577, sous-fonction 921 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC